



Arrêté portant décision d'un tarif communal de Saint Lambert la Potherie pour la formation aux premiers secours dans le cadre de la Convention Territoriale Globale

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT LA POTHERIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 - n°2,

Vu la délibération D2026/41 du Conseil Municipal en date du 30 mars 2026 donnant au Maire délégation d'exercer, au nom de la Commune, les droits de fixer les tarifs des produits communaux n'ayant pas un caractère fiscal,

Vu la délibération DEL2023/89 du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2023 fixant les modalités de financement des actions du territoire des 4 Communes constituant la Convention Territoriale Globale,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre un arrêté fixant les tarifs communaux,

Considérant que la formation PSC1 a été réalisée dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et plus spécifiquement sur la thématique enfance jeunesse avec l'action « Baby-sitting » ;

Considérant que chaque Commune décide indépendamment des autres de la prise en charge de la formation pour ses habitants ;

ARRÊTE

Article 1 : Le tarif communal appliqué aux habitants de Saint Lambert la Potherie pour la formation aux premiers secours dans le cadre de l'action CTG Baby sitting est fixé à 27,50€ TTC pour une formation initiale et 15,00€ TTC pour un recyclage, ce qui correspond à une participation de la collectivité de 50% du montant par stagiaire.

Article 2 : Le prix de vente fixé par la Commune pour la formation PSC1 n'est pas supérieur au montant facturé par le prestataire de formation, et correspond à 50% du montant payé par la Commune.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de Saint-Lambert-La-Potherie est chargé de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et copie en sera adressé au SGC Couronne d'Angers.

Fait à Saint Lambert la Potherie,
Le 26/05/2026

La Maire,
Béatrice STEPHAN

Beatrice STEPHAN
Maire de Saint Lambert La
Potherie
26 mai 2026